

Les modalités de prise en compte du handicap

Permis en Province n'est pas un établissement spécialisé dans l'accueil de personnes en situation de handicap lourd. Nous pouvons cependant accompagner les candidats présentant un handicap léger compatible avec nos moyens pédagogiques. Pour toute situation nécessitant un véhicule aménagé ou un encadrement spécifique, nous mettons en place une procédure d'assistance détaillée ci-dessous.

Référent Handicap désigné :

M. Éon Segla Élisée · Président, Permis en Province

Contact : contact@passersonpermisenprovince.fr — 01 83 81 07 20

Orientation vers une auto-école spécialisée — modalités d'accompagnement

Étant un établissement non spécialisé, Permis en Province ne dispose pas de véhicule aménagé ni de formation adaptée aux handicaps lourds. Dès le premier contact avec un candidat en situation de handicap spécifique, nous mettons en œuvre la procédure suivante :

- **Étape 1** — Lors de l'entretien de positionnement, nous identifions la nature du handicap et évaluons si notre établissement est en mesure de répondre aux besoins du candidat.
- **Étape 2** — Si le handicap nécessite un véhicule aménagé ou un accompagnement spécifique que nous ne pouvons pas assurer, nous informons clairement le candidat de cette limite.
- **Étape 3** — Nous orientons le candidat vers le moteur de recherche CEREMH (www.automobile.ceremh.org) qui répertorie l'ensemble des auto-écoles spécialisées en France, notamment en Île-de-France.
- **Étape 4** — Nous mettons à disposition l'Annuaire National des Auto-écoles Adaptées au Handicap Moteur (liste classée par département), disponible dans nos locaux et sur demande.
- **Étape 5** — Nous transmettons les coordonnées de la MDPH de Paris (www.mdpf.paris.fr) afin que le candidat puisse bénéficier d'un accompagnement dans ses démarches administratives et financières.
- **Étape 6** — Nous restons disponibles pour répondre aux questions du candidat tout au long de ses démarches, même après son orientation vers un autre établissement.

Si Permis en Province venait à conclure un partenariat avec une auto-école spécialisée, ce document sera mis à jour pour y faire figurer les coordonnées de l'établissement partenaire.

i Mise à disposition de l'information au public

Conformément aux exigences du critère 2.4, les informations relatives à la prise en compte du handicap sont portées à la connaissance du public par les canaux suivants :

01	Site internet	Le présent document est disponible en téléchargement sur le site passersonpermisenprovince.fr dans la rubrique dédiée à l'accessibilité et aux conditions de formation.
02	Affichage en agence	Un affichage visible à l'accueil de l'agence (24 bd de la Bastille, 75012 Paris) informe les candidats de l'existence de ce document et des modalités d'accueil des personnes en situation de handicap. Le document complet est disponible sur simple demande à l'accueil.
03	Remise à l'inscription	Ce document est systématiquement remis à tout candidat lors de son inscription. La référent handicap, M. Éon Segla Élisée, est identifié et joignable pour tout besoin d'adaptation.

1 La visite médicale — obligatoire

La visite médicale est obligatoire pour tout candidat en situation de handicap. Elle permet de définir l'aptitude de la personne à conduire selon ses capacités et limites fonctionnelles.

- La visite est effectuée par un médecin agréé par la préfecture.
- Si l'avis est positif, un certificat médical d'aptitude est délivré, valable entre 6 mois et 5 ans.
- Ce certificat permet au candidat de se présenter aux épreuves du permis de conduire.
- Le candidat doit renouveler sa demande auprès de la préfecture avant expiration — au-delà, le certificat est considéré comme non valable et les assurances peuvent se dégager de toute obligation en cas d'accident.
- Dans la plupart des cas, les atteintes de l'appareil locomoteur ne sont pas un obstacle à la conduite, à condition d'apporter des aménagements au véhicule pour compenser le handicap.

2 La préparation à l'examen

Cas 1 — Le candidat bénéficie d'un centre de rééducation

La préparation s'effectue au sein du centre de rééducation. L'équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue...) entraîne le candidat à acquérir les capacités requises pour la conduite. L'ergothérapeute conseille les aménagements et forme le futur automobiliste à leur utilisation.

Cas 2 — Le candidat n'est pas dans un centre de rééducation

Après avis du médecin, les inspecteurs du permis rencontrent le candidat pour lui conseiller les aménagements adéquats. Ce premier contact est essentiel : il évite de faire aménager un véhicule qui pourrait être refusé le jour de l'examen. L'inspecteur s'engage ensuite à rencontrer une deuxième fois le candidat pour procéder à l'examen avec la voiture aménagée.

3 Aménagements de l'épreuve théorique (ETG)

Peuvent bénéficier d'aménagements spécifiques pour l'ETG :

- Candidats maîtrisant mal la langue française.
- Candidats sourds ou malentendants.
- Candidats dysphasiques, dyslexiques et/ou dyspraxiques.
- Candidats présentant un handicap de l'appareil locomoteur.

Aménagements possibles :

- Délai supplémentaire pour visionner les photos et vidéos.
- Relecture de la question à haute voix par un inspecteur agréé.
- Présence d'un interprète assermenté (langue des signes ou langue maternelle).
- Utilisation d'un dispositif de communication adapté.

Pour en bénéficier, le candidat doit :

- Être titulaire d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou d'une reconnaissance MDPH.
- Fournir un certificat médical faisant état de sa situation de handicap.
- Se rapprocher d'une association partenaire pour finaliser l'inscription à une session aménagée.

4 Formation à la conduite sur véhicule aménagé

Pour les candidats nécessitant un véhicule aménagé, Permis en Province oriente vers une auto-école spécialisée via :

- Le moteur de recherche CEREMH : www.automobile.ceremh.org
- L'Annuaire National des Auto-écoles Adaptées au Handicap Moteur (disponible dans nos locaux — liste classée par département sur 14 pages).

Liens utiles pour l'aménagement de véhicule :

- www.sojadis.com
- www.nc-equipements.com

5 L'examen du permis de conduire

Candidat non titulaire du permis

- Épreuve théorique générale commune à tous les candidats.
- Examen pratique d'une durée doublée (vérifications administratives + contrôle de l'aménagement + conduite).
- En cas de réussite : attestation provisoire délivrée par l'inspecteur (ne permet pas de conduire à l'étranger).

Candidat déjà titulaire d'un permis (régularisation)

- L'épreuve théorique n'est pas à repasser.
- Seul l'examen pratique est à effectuer : il sert à vérifier l'adéquation des adaptations avec les capacités résiduelles.
- Si le candidat recouvre certaines capacités suite à une réadaptation, une régularisation pour suppression des aménagements est également nécessaire.

6 Mentions additionnelles et restrictives du permis

Les principaux codes pouvant figurer sur le certificat médical d'aptitude :

Code	Signification
01	Dispositif de correction et/ou de protection de la vision
02	Prothèse auditive / aide à la communication
03	Prothèse(s) / orthèse(s) des membres
05	Usage restreint (indication du sous-code obligatoire)
05.01	Restreint aux trajets de jour (1h après lever du soleil / 1h avant coucher)
05.02	Restreint aux trajets dans un rayon limité ou à l'intérieur d'une ville/région
05.03	Conduite sans passagers
05.04	Restreint aux trajets à vitesse inférieure ou égale à ... km/h
05.05	Conduite uniquement accompagnée d'un titulaire du permis
05.06	Sans remorque
05.07	Pas de conduite sur autoroute
05.08	Pas d'alcool
10	Changement de vitesses adapté
15	Embrayage adapté
20	Mécanismes de freinage adaptés
25	Mécanismes d'accélération adaptés
30	Mécanismes de freinage et d'accélération combinés adaptés
35	Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie-glaces, indicateurs...)
40	Direction adaptée
42	Rétroviseurs adaptés

43	Siège du conducteur adapté
44	Adaptations du motorcycle
45	Motocycle avec side-car
46	Tricycles seulement
70	Échange de permis de conduire étranger
71	Duplicata de permis de conduire
78	Limité aux véhicules à boîte de vitesse automatique
79	Limité aux véhicules satisfaisant aux spécifications indiquées entre parenthèses (art. 13 directive 2006/126/CE)

Ce document est disponible dans nos locaux et sera transmis à toute personne concernée se présentant à Permis en Province.

Liste des partenaires et acteurs Handicap

Date de création	2026
Date de mise à jour	2026
Version	V2

Organisme	TYPE DE HANDICAP							CONTACT	
	Moteur	Mental	Psy	Autisme	Hyper-activité	Visuel	Auditif	Téléphone	Site internet
Pôle Emploi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	09 72 72 39 49	www.pole-emploi.fr
Agefiph	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	09 72 72 39 49	www.agefiph.fr
FIPHFP	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	01 58 50 99 33	www.fiphfp.fr
MDPH Paris	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	3977	www.mdph.paris.fr
Mission Locale Paris	✓	✓	✓			✓	✓	01 49 60 29 80	www.missionlocaledeparis.fr
CAP EMPLOI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	—	www.capemploi-75.fr
CEREMH	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	—	www.automobile.ceremh.org
CRFH	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	05 57 29 20 12	www.crfh-handicap.fr
PRACTHIS	✓	✓	✓	✓				01 53 01 64 60	www.handi-cv.com
APF France Handicap	✓							09 72 72 01 95	www.apffrancehandicap.org

Ce tableau est mis à jour chaque année. Pour toute demande de partenariat ou mise à jour des contacts, contacter Permis en Province au 01 83 81 07 20 ou par mail : contact@passersonpermisenprovince.fr

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap ?

Comment communiquez-vous avec elles ?

Comment peuvent-elles communiquer avec vous sur place ou à distance ?

Recommandations

Le personnel d'accueil de Permis en Province est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap visible ou invisible. Toute demande d'adaptation de la formation est traitée avec bienveillance et discrétion. Le référent handicap, M. Éon Segla Élisée, est disponible pour accompagner tout candidat concerné (contact@passersonpermisenprovince.fr — 01 83 81 07 20).

Quelques conseils pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap

Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant — il suffit souvent de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou noms propres est difficile : privilégiez la communication écrite.
- Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot non compris.
- Parlez face à la personne, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.
- Assurez-vous que la personne a bien compris avant de conclure l'échange.
- Pour les personnes sourdes profondes ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges écrits sont les plus efficaces.

Accueil d'un usager mal ou non voyant

- Présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si elle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, placez-vous toujours en avant.
- Soyez toujours précis dans vos explications — utilisez « droite, gauche, devant » et évitez « ici, là, là-bas ».
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Adressez-vous toujours à la personne et non à son accompagnateur.

Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement, utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme, rassurant, patient et disponible.
- Écoutez attentivement et laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.

Accueil d'un usager handicapé psychique

- Soyez rassurant et montrez-vous disponible à l'écoute.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- Face à des réactions difficiles, essayez de mettre de la distance sans enfermer la personne.

Accueil d'un usager handicapé moteur

- Pour parler à une personne en fauteuil, placez-vous à sa hauteur.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.

- Si vous devez orienter la personne, choisissez un chemin accessible.
- Évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres si vous aidez.
- Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, celui-ci est autorisé dans les locaux.

Document disponible dans les locaux de Permis en Province et transmis à toute personne concernée.

Auto-écoles adaptées au handicap moteur — Île-de-France

Extrait de l'Annuaire National des Auto-écoles Adaptées au Handicap Moteur (CERAH/INI). Cette liste est non exhaustive.

Recherche nationale : www.automobile.ceremh.org

75 – PARIS	Téléphone	Type
Institution Nationale des Invalides 6 bd des Invalides, 75007 PARIS	01 40 63 23 81	<i>Centre spécialisé</i>
ECF TRINITÉ 35, rue Notre Dame de Lorette, 75009 PARIS	01 48 74 85 81	<i>Auto-école adaptée</i>
ÉCOLE DE CONDUITE FÉLIX ÉBOUR 61, bd de Reuilly, 75012 PARIS	01 43 07 32 14	<i>Adaptée · LSF</i>
CER AMIRAL MOUCHEZ 59, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 PARIS	01 45 88 39 70	<i>Auto-école adaptée</i>
AUTO-ÉCOLE MOUTON DUVERNET 11, rue Sophie Germain, 75014 PARIS	01 43 27 21 06	<i>Auto-école adaptée</i>
CFR 25, av. Félix Faure, 75015 PARIS	01 45 58 35 36	<i>Adaptée · LSF</i>
CER CM 15 128, rue Lecourbe, 75015 PARIS	01 45 32 18 71	<i>Auto-école adaptée</i>
CER DE PARIS 175, av. Émile Zola, 75015 PARIS	01 45 75 65 65	<i>Adaptée · LSF</i>
CENTRE D'APPRENTISSAGE ROUTIER PORTE DES LILAS 2, av. de la Porte des Lilas, 75020 PARIS	01 43 64 99 99	<i>Auto-école adaptée</i>
77 – SEINE-ET-MARNE	Téléphone	Type
C.M.P.R. de Coubert CD 96, 77170 COUBERT	01 64 42 21 09	<i>Centre de rééducation</i>
CMPA 19 rue du Dr Lardanchet, 77610 NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	01 64 42 46 46	<i>Centre spécialisé</i>
CER LALMONT 46, bd de l'Almont, 77000 MELUN	01 64 38 51 21	<i>Auto-école adaptée</i>
CER LALMONT 237, av. Foch, 77190 DAMMARIE-LES-LYS	01 64 39 77 00	<i>Auto-école adaptée</i>
ECF JPM 7, place de l'Hermitage, 77000 MELUN	01 64 39 51 91	<i>Auto-école adaptée</i>

78 – YVELINES	Téléphone	Type
CEREMH 10/12 avenue de l'Europe, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	01 39 25 49 87	Centre de référence
CER JEAN JAURES 54, rue Jean Jaurès, 78190 TRAPPES	01 30 62 91 93	Auto-école adaptée
AUTO-ÉCOLE PIERRE 54 bis, rue Pasteur, 78440 GARGENVILLE	01 30 93 63 35	Auto-école adaptée
CER LES HAUTS DE CHATOU 61, rue Auguste Renoir, 78400 CHATOU	01 30 53 25 21	Auto-école adaptée
CER CHEVREUSE 5, place des Halles, 78460 CHEVREUSE	01 30 52 21 76	Auto-école adaptée
91 – ESSONNE	Téléphone	Type
AUTO-ÉCOLE DES AUNETTES 19, bd des Coquibus, 91000 EVRY	01 69 36 43 43	Auto-école adaptée
AUTO-ÉCOLE DES AUNETTES 18, rue Paul Cézanne, 91540 MENNECY	01 64 57 00 34	Auto-école adaptée
CER CHAMPS ALIZÉS 6, rue Antoine Rocca, 91700 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	01 69 51 04 60	Auto-école adaptée
STOP CONDUITE Place de l'Europe, 91250 SAINT-GERMAIN-LES-CORBEILS	01 60 75 29 53	Auto-école adaptée
92 – HAUTS-DE-SEINE	Téléphone	Type
Hôpital Raymond Poincaré 104 bd Raymond Poincaré, 92380 GARCHES	01 47 10 46 95	Centre de rééducation
CER CLICHY 2 place de la République, 92110 CLICHY	—	Auto-école adaptée
CER COLOMBES 21, rue Gabriel Péri, 92700 COLOMBES	01 47 86 05 50	Auto-école adaptée
ÉCOLE DE CONDUITE DE VAUCRESSON 89, bd de la République, 92420 VAUCRESSON	01 47 41 49 01	Auto-école adaptée
93 – SEINE-SAINT-DENIS	Téléphone	Type
Fondation hospitalière Sainte Marie 7 rue Jean Moulin, 93130 NOISY-LE-SEC	01 41 55 10 70	Centre de rééducation
CER PERRINE 16 bis, rue Floéal, 93170 BAGNOLET	01 43 62 88 30	Auto-école adaptée
ÉCOLE DE CONDUITE R. HUSSON & FILS 27, bd Carnot, 93200 SAINT-DENIS	01 48 20 73 86	Auto-école adaptée
ECF 153, av. Couturier, 93220 GAGNY	01 43 81 89 57	Auto-école adaptée

94 – VAL-DE-MARNE	Téléphone	Type
CER VITRY 129, bd de Stalingrad, 94400 VITRY	01 46 71 63 99	<i>Auto-école adaptée</i>
AUTO-ÉCOLE ADOUE 80, rue de Paris, 94420 CHARENTON-LE-PONT	01 43 68 50 02	<i>Auto-école adaptée</i>
AUTO-ÉCOLE BOISSY 94470 BOISSY-SAINT-LEGER	01 45 69 42 32	<i>Auto-école adaptée</i>
CER CHEVILLY 7, rue Parmentier, 94550 CHEVILLY-LARUE	01 45 60 06 07	<i>Auto-école adaptée</i>
CER VILLEJUIF 159 bis, rue Jean Jaurès, 94800 VILLEJUIF	01 47 26 07 62	<i>Auto-école adaptée</i>
95 – VAL-D'OISE	Téléphone	Type
Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud Rue Pasteur, 95570 BOUFFÉMONT	01 39 35 35 70	<i>Centre de rééducation</i>
SAAB 27, bd Henri Bergson, 95200 SARCELLES	01 39 93 24 90	<i>Auto-école adaptée</i>
CER 95 11, av. du Général de Gaulle, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE	01 34 64 25 75	<i>Auto-école adaptée</i>
CER WALLET FORMATION 135, av. Jacques Vogt, 95340 PERSAN	01 34 70 38 63	<i>Auto-école adaptée</i>

Source : Annuaire CERAH/INI, version mai 2015. LSF = cours en Langue des Signes Française disponibles. Les établissements « Centre de rééducation » sont des centres hospitaliers spécialisés. Permis en Province fournit cette liste à titre indicatif — vérifier les disponibilités directement auprès de chaque établissement.